



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RRU1-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU1-4-2016 intitulé : **Règlement aux fins de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans l'affectation agricole, certains usages soumis au règlement relatif aux usages conditionnels.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 novembre 2016 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement vise à autoriser, dans l'affectation agricole, les usages du groupe *Industrie* et du groupe *Commerce et services*, lorsque ces usages sont autorisés en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels.
4. Le projet de règlement, incluant la carte des grandes affectations du territoire, peuvent être consultés au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9^e jour du mois de novembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière